

# Relations du CICR avec les organisations internationales

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1959)**

PDF erstellt am: **09.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rouge britannique. Il reçut un excellent accueil et eut des entretiens utiles avec ses dirigeants qui attendaient un décret du gouvernement malais pour procéder aux démarches tendant à la reconnaissance officielle de leur Société.

### **Gestion de Fonds**

Lors de sa séance annuelle, en février 1959, la Commission paritaire du Fonds de l'impératrice Shôken, qui comprend des représentants de la Croix-Rouge japonaise, du CICR et de la Ligue, a réparti entre les Sociétés nationales qui en avaient fait la demande les revenus annuels (1958) de ce fonds dont la gestion est assurée par le CICR. Les bénéficiaires ont été les Sociétés nationales de Belgique, France, Grèce, Norvège, Pakistan et Tunisie.

## **RELATIONS DU CICR AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

### **Nations Unies**

Comme les années précédentes, le CICR est resté en rapports suivis avec les Nations Unies et avec celles de leurs institutions spécialisées dont les activités présentent pour lui un intérêt particulier. C'est ainsi qu'il s'est fait représenter par des observateurs aux réunions et conférences suivantes, tenues à Genève : Conseil d'administration du FISE (Fonds international de secours à l'enfance) (mars 1959) ; Assemblée mondiale de la Santé (mai) ; Conseil économique et social (juillet-août) ; Union internationale des télécommunications (août-décembre). En outre, le CICR a été en relations constantes avec le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés.

### **Autres institutions**

Le CICR entretient aussi des relations avec quelques institutions gouvernementales distinctes des Nations Unies, en parti-

culier avec le Comité de Médecine et de Pharmacie militaires et avec le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME).

De même, le CICR est resté en rapports suivis avec des institutions non gouvernementales telles que la Fédération mondiale de Anciens combattants, le Conseil mondial des Infirmières, l'Association médicale mondiale, le Service social international, le Conseil œcuménique des Eglises et le Comité international pour l'Année mondiale du Réfugié. En outre, le CICR a continué, comme les années précédentes, à participer activement aux travaux de la Conférence des organisations non gouvernementales intéressées aux problèmes de migration<sup>1</sup>.

En juillet 1959, la Conférence s'est réunie à New-York. Elle a nommé M.H. Coursier, membre de la section juridique du CICR, président pour la prochaine session, qui doit se tenir à Genève en 1961. A la suite de cette désignation, le CICR a offert ses locaux pour loger le bureau de la Conférence et le Centre international de coordination de l'assistance juridique qui en dépend.

Notons encore que le Comité international pour l'Année mondiale du Réfugié, constitué sur l'initiative de plusieurs institutions bénévoles, s'est également installé dans des locaux fournis par le CICR. Il en est résulté une substantielle économie qui, en fin de compte, a profité aux réfugiés.

## INFORMATION ET PUBLICATIONS

Les diverses activités du CICR en 1959, de même que la célébration du centenaire de Solférino, ont imposé au Service de presse et d'information des travaux multiples et parfois délicats. Ce service s'est efforcé en toute occasion de développer la compréhension du public pour l'œuvre du CICR et de faire plus largement connaître les idéaux et principes de la Croix-Rouge.

---

<sup>1</sup> Voir page 50.